

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2019



Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRTSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Loïc BERGER
- M. Christian DOCK
- M. FREY Thierry

1 – Procès-verbal de la séance du 08 Avril 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2- Décision modificative n°1

Entendu les explications de M. le Maire

Suite à une erreur matérielle, l'excédent d'investissement n'apparaît pas au niveau du budget primitif 2019

De ce fait, il convient de régulariser la situation par une décision modificative

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative n°1 ci-dessous :

Dépenses	78 834,39 €	Recettes	78 834,39 €
Opération n°140 : Construction d'un groupe scolaire		001 Excédent d'investissement reporté	78 834,39 €
Article 21312 (section d'investissement)	78 834,39 €		
Batiments scolaires			

Adopté à l'unanimité

3 – Construction d'un groupe scolaire : approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif)

M. le Maire explique aux conseillers que ce point va devoir être ajourné, car suite à la réunion du 16 Mai 2019, de nouvelles investigations ont été réalisées par rapport aux réseaux existants.

A ce jour, l'étude n'a pu être traitée et une nouvelle réunion est prévue le jeudi 13 juin 2019, et de ce fait la validation de l'APD est repoussée.

4- Exercice de la compétence « Eau » - Opposition au transfert obligatoire à la Communauté de Communes du pays de Barr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi N°2014-58 du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64-IV ;

VU la loi N°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU l'Instruction ministérielle N°NTB1822718J du 28 août 2018 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2, L2541-12 et L5214-16 ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination, mise en conformité partielle et refonte statutaire de la Communauté de Communes Barr-Bernstein ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 28 mars 2017 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;

CONSIDERANT que l'EPCI dispose à cet égard et par anticipation de la compétence obligatoire « eau » dont la date d'effet avait été différée au 1^{er} janvier 2020 en application de l'article 64-IV-1° de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

CONSIDERANT néanmoins qu'en vertu de la loi du 3 août 2018 susvisée, les communes membres d'une communauté de communes ont la faculté de s'opposer à ce transfert obligatoire prévu normalement le 1^{er} janvier 2020 en le reportant au 1^{er} janvier 2026, sous condition cependant de recueillir une minorité de blocage exprimée par 25% de ces communes représentant au moins 20% de la population intercommunale totale ;

CONSIDERANT qu'à la suite des débats organisés au sein de la Conférence des Maires, un consensus quasi unanime s'était dégagé en faveur du déclenchement de ce mécanisme afin de préserver, du moins transitoirement, la liberté de chaque commune en matière de gestion de l'eau potable ;

CONSIDERANT qu'il lui appartient dès lors de se prononcer dans le délai imparti qui expire le 1^{er} juillet 2019 ;

APRES AVOIR entendu les exposés de Monsieur/Madame le Maire ;

et,

après en avoir délibéré,

1° DECIDE

de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Barr qui devait normalement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;

2° PREND ACTE

que ce transfert de compétence interviendra dès lors et au plus tard au 1^{er} janvier 2026 sauf décision contraire adoptée souverainement par les organes délibérants selon les règles de droit commun, sans préjudice du droit d'opposition restant ouvert au travers de la minorité de blocage ;

3° CHARGE

par conséquent Monsieur/Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera notamment notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Informations

M. le Maire informe les conseillers des diverses actualités :

- il a reçu une proposition pour installer un dégraisseur dans la cuisine de la salle polyvalente à laquelle il ne donnera pas de suite comme ce n'est qu'un espace de chauffe ;
- Le Tour de France 2019, passe dans le village le 10 juillet : la caravane vers 13h , le peloton vers 15h. Il suggère un aménagement/décor pour mettre le village en valeur : calicots, exposition de vélos ;
- Pour le Rallye du 24 août, il souhaiterait qu'une association se charge de la buvette. Les représentants du groupe de théâtre s'engagent ;
- L'entretien du cimetière sera réalisé par les agents communaux dans les meilleurs délais , compte tenu de la météo qui accélère la pousse ;
- Le surpresseur nouvellement installé au Simmonsbrunne n'est pas en fonction ;
- **ATTENTION à la déviation : l'entrée vers Barr est fermée du 4 au 14 juin ;**

Mme Christine FASSEL-DOCK, 1^{ère} Adjointe, prend le relais et fait part des informations étant du ressort de sa délégation :

- Elle présente la maquette « Randoland », le parcours touristique proposé aux enfants
- La sortie des écoles à l'écomusée, largement subventionnée par la mairie s'est très bien passée. Tous les enfants ont fait preuve de curiosité et de très bonne tenue
- Le périscolaire fonctionne très bien, les inscriptions pour l'année 2019/2020 confirme la nécessité de ce service ;
- Elle donne quelques informations sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui est un élément obligatoire à intégrer au PLUI
- Un concert de piano avec les élèves de Aleksandra ADAMIEC aura lieu à l'Eglise le 05 Juillet à 19 h 30 ;
- Les délégués de parents d'élèves du collège de Heiligenstein voudraient obtenir des avancées dans la sécurisation du cheminement naturel par le bas du lotissement Chemin du Sonderweg ;

A son tour, M. Albert ALLMENDINGER, 2^{ème} Adjoint, prend la parole pour donner les éléments de réponse aux questions dont il avait la charge :

- Le devis pour l'entretien du cimetière par l'association « Mains vertes » a été adressé à M. le Maire
- Il propose le dégagement des épaves qui bloquent des places de stationnement et n'enjolivent en rien le village. Il insiste sur le fait qu'il a été donné suffisamment de temps aux propriétaires de ces véhicules pour trouver des solutions.

B – Inauguration des sentiers thématiques

Cette inauguration aura lieu le Vendredi 19 juillet 2019 à 18 H au Lindel.

La séance est levée à 21 h 25.



Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des Manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Du 24 au 28 Juin 2019	Le traditionnel Dorftournoi organisé par l'A.S.H.
Vendredi 05 Juillet 2019	Concert en l'Eglise de Heiligenstein à 19 h 30
Mercredi 10 Juillet 2019	Passage du Tour de France à partir de 13 h

2- Formalités avant travaux

M. le Maire rappelle qu'avant d'entreprendre des travaux, il convient de se renseigner en mairie des formalités préalables à effectuer.

3 – Déclaration d'ouverture de chantier et Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (rappel) :

Tout titulaire d'un permis de construire est censé faire une déclaration d'ouverture de chantier et lorsque que les travaux sont achevés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Toute personne ayant déposée une déclaration préalable est censée faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

En principe, les formulaires sont joints aux dossiers. En cas de perte, ces formulaires sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur [service public.fr](http://service.public.fr)

4 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

5 – Rendez-vous aux Jardins

Cette manifestation aura lieu cette année le 8 et 9 juin dans les Communes de Barr, Goxwiller Heiligenstein et Valff. Le programme est disponible sur le site de la commune.

NB : Simone et Jean-Marie SCHAEFFER vous attendent dans leur jardin au 33 Rue Simonsbrunne à Heiligenstein.

6 – Collecte des ordures ménagères : rattrapage du lundi 10 juin 2019

En raison du jour férié du Lundi 10 Juin 2019, les bacs gris (déchets compostables et non recyclables), seront collectés le Samedi 8 juin 2019. Début de la Collecte 4 heures 45.